



HERBLAY

AFFICHE EN MAIRIE LE 20/04/2018

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU,

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, Mme, M. Philippe LEVEQUE, Mme Vanessa BRISION, M. Daniel LEMOINE, Mme Fatima MOUSSI, M. Johann ROS, Mme Anne-France PINCEMAILLE, Adjoints au Maire,
M. Bernard VILAIN, M. Gérard LACROIX, M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Pierre DUCCELLIER, Mme Céline BOULLE MURAT, Mme Linda SAGET, M. David GOSSET, Mme Sarah NEROZZI-BANFI, Mme Denise PARMANTIER, Mme Chantal STASSER, Mme Nelly LEON, M. Olivier DALMONT, Mme Sophie DARRIGADE, M. Loeiz RAPINEL, M. François BERNIERI, M. Georges ABAD, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse GOURVENNEC, a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ,
M. Jean-Charles RAMBOUR a donné pouvoir à Mme Sarah NEROZZI BANFI,
Mme Linda SADDOK-BENALLA a donné pouvoir à Mme Fatima MOUSSI,
M. Patrick HEKIMIAN a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,
Mme Annie BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Chantal STASSER,
M. Daniel PROUX a donné pouvoir à M. Daniel LEMOINE.

ETAIENT ABSENTS :

M. Frédéric WIMMER
M. Didier AMOURETTE

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne dans l'ordre du tableau et, **à l'Unanimité (33 voix pour)**, Monsieur Philippe LEVEQUE secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018

Le Conseil municipal approuve, **à l'Unanimité (33 voix pour)**, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 février 2018.

3. AFFAIRES TRAITÉES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à la délégation votée au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales par le Conseil municipal du 29 mars 2014, modifiée en date du 19 juin 2014, du 11 décembre 2014 et du 15 février 2018, Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés à procédure adaptée pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal en **prend acte**.

ADMINISTRATION GENERALE

001. APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS RELATIVE AU TRANSFERT DE L'EMPRUNT N°210904/0215667/010/2 SOUSCRIT AUPRES DE DEXIA DANS LE CADRE DE LA PRISE DE COMPETENCE « ASSAINISSEMENT »

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** autorise M. le Maire, Philippe Rouleau, ou à son Premier adjoint Philippe Barat à signer la convention financière pour le remboursement du prêt Dexia n°210904/0215667/012/1 avec la Communauté d'agglomération Val Parisis, annexée à la délibération.

002. APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS RELATIVE AU TRANSFERT DE L'EMPRUNT N°210904/0215667/012/1 SOUSCRIT AUPRES DE DEXIA DANS LE CADRE DE LA PRISE DE COMPETENCE « ASSAINISSEMENT »

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, ou à son premier adjoint Philippe Barat à signer la convention financière pour le remboursement du prêt Dexia n°210904/0215667/010/2 avec la Communauté d'agglomération Val Parisis, annexée à la délibération.

003. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE 2018/2021

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal **à la Majorité (31 voix pour- 2 voix contre : M. Olivier DALMONT et Mme Nelly LEON)** approuve la convention de coordination entre la Police municipale et la Police nationale d'Herblay 2018/2021, et autorise Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, à la signer.

004. COMMUNICATION SUR LE BILAN DE FORMATION 2017 DES ELUS LOCAUX

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la communication par Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, du bilan de la formation des élus pour l'année 2017, après en avoir débattu en séance.

005. MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE : INDEMNISATION DES ASTREINTES ET INTERVENTIONS

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (33 voix pour)** :

Article 1 : Les cas de recours à l'astreinte et organisation :

Les astreintes sont mises en place dans la Collectivité en semaine, le samedi, le dimanche ou/et les jours fériés selon l'organisation suivante :

Situations donnant lieu à	Services et emplois concernés	Modalités et périodes d'intervention
Astreinte de Direction Générale	Tous les membres de la Direction Générale des services <u>Emplois concernés :</u> <ul style="list-style-type: none">- Directeur Général des Services- Directeur Général Adjoint- Directeur Général des Services Techniques	- Assurer une coordination des équipes d'astreintes en cas d'incident « majeur ». <u>Période :</u> semaine complète du lundi au lundi
Astreinte de décision	Tous les cadres du CTM <u>Emplois concernés :</u> <ul style="list-style-type: none">- Technicien- Ingénieur	- Réception et validation des demandes d'intervention - transmission des demandes d'intervention à l'astreinte d'exploitation <u>Période :</u> semaine complète du lundi au lundi
Astreinte d'exploitation	Tous les agents des services : bâtiment + Espaces Urbains <u>Emplois concernés :</u> <ul style="list-style-type: none">- Adjoint technique- Agent de maîtrise	- Mise en sécurité - Dysfonctionnement d'équipement municipal - Renfort aux autres astreintes <u>Période :</u> semaine complète du lundi au lundi

Astreinte hivernale d'exploitation	Tous les agents des services : bâtiment + Espaces Urbains <u>Emplois concernés :</u> - Adjoint technique - Agent de maîtrise	- mise en sécurité liée aux aléas hivernaux - renfort aux autres astreintes <u>Période :</u> semaine complète du lundi au lundi
Astreinte du Système d'Information	Direction des Systèmes d'Information <u>Emplois concernés :</u> - Attaché/Ingénieur - Technicien/Rédacteur - Adjoint Technique	- Mise en sécurité des systèmes. - Dysfonctionnement des systèmes d'information en dehors des heures de travail. <u>Période :</u> semaine complète du lundi au lundi
Astreinte de la Police Municipale	Police Municipale <u>Emplois concernés :</u> - Chef de service de police municipale - Chef de police municipale - Brigadier-chef principal - Gardien-Brigadier	- Renfort aux équipes présentes - Mise en sécurité en cas d'accident important <u>Période :</u> semaine complète du lundi au lundi ou weekend du vendredi au lundi matin

Article 2 : Les modalités de rémunération des astreintes :

Pour la filière technique

	Astreinte d'exploitation	Astreinte de sécurité	Astreinte de décision
Semaine complète	159,20 €	149,48 €	121,00 €
Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	8,60 €	8,08 €	10,00 €
Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	10,75 €	10,05 €	10,00 €
Samedi ou journée de récupération	37,40 €	34,85 €	25,00 €

Dimanche ou jour férié	46,55 €	43,38 €	34,85 €
Week-end, du vendredi soir au lundi matin	116,20 €	109,28 €	76,00 €

Pour les autres filières

Semaine complète	121,00 €
Du lundi matin au vendredi soir	45,00 €
Un jour ou une nuit de week-end ou férié	18,00 €
Nuit entre le lundi et le samedi	10,00 €
Du vendredi soir au lundi matin	76,00 €

Article 3 : Les modalités de rémunération et de compensation des interventions

Pour la filière technique :

Pour les agents éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), les interventions conduisant l'agent à dépasser ses obligations normales de service définies dans son cycle de travail donnent lieu au versement d'IHTS

Pour les agents non éligibles aux IHTS une indemnité d'intervention pendant les périodes d'astreinte sera versée si l'intervention a eu lieu de nuit, le samedi, le dimanche ou un jour férié selon les modalités suivantes :

Période d'intervention	Indemnité horaire
Intervention effectuée de nuit, un samedi, un dimanche ou un jour férié	22,00 €

En dehors de ces périodes, les interventions donneront lieu à un repos compensateur égal au temps de travail effectif.

Pour les autres filières :

Les interventions durant les périodes d'astreinte donneront lieu à indemnisation si celles-ci ont lieu de nuit, le samedi, le dimanche ou un jour férié selon les modalités suivantes :

Période d'intervention	Indemnité horaire
Samedi entre 7h et 22h	11.00€
De nuit entre 22 heures et 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés	22,00€

En dehors de ces périodes, les interventions donneront lieu à un repos compensateur égal au temps de travail effectif. Cependant, si l'intervention a lieu entre 18h et 22h en semaine, et que celle-ci amène l'agent à dépasser ses obligations normales de service définies dans son cycle de travail, le repos compensateur est majoré de 10%.

Article 4 :

Les jours et heures du repos compensateur sont fixés par le responsable de service, compte tenu du vœu de l'intéressé et des nécessités du service. Les repos compensateurs accordés doivent être pris dans un délai de six mois après la réalisation des heures supplémentaires ayant donné droit à ces repos.

Article 5 :

Les indemnités d'astreintes et de compensation des interventions ainsi que les modalités d'attribution des repos compensateurs concernent les agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la collectivité.

Article 6 :

L'indemnité d'intervention ou la compensation des interventions ne peuvent être accordées aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une NBI au titre de l'occupation de l'un des emplois fonctionnels administratifs de direction mentionnés par le décret n° 2001-1274 du 27 décembre 2001 et le décret n° 2001-1367 du 28 décembre 2001.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

006. CREATION D'UN POSTE DE REFERENT ETAT CIVIL – ELECTIONS

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (33 voix pour)*** :

Article 1 :

La création d'un poste de Référent état civil – élection dans le cadre d'emplois de Rédacteur Territorial à temps complet pour exercer les missions principales suivantes :

- Préparation, instruction des dossiers et établissement des actes d'état civil,
- Tenue administrative des registres d'état civil : délivrance des copies, mise à jour des actes d'état civil, rédaction des mentions,
- Accueil, renseignement et instruction des dossiers liés aux Affaires Générales : inscription sur les listes électorales, CNI, passeport, recensement militaire, légalisation des signatures, certificats divers, ...
- Instruction et délivrance des autorisations liées aux opérations funéraires : autorisation de transport, fermeture de cercueils, permis d'inhumer, autorisation de crémation, ...
- Organisation matérielle et administrative des élections.

Article 2 :

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. Sa rémunération sera calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi de Rédacteur Territorial.

007. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** décide :

- La création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet ;
- La transformation d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps non complet en un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet.

Et approuve la modification du tableau des effectifs tel que joint à la délibération, pour le faire correspondre aux besoins de la collectivité.

I. FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT DURABLE – TRANSPORTS

101. COMPTE DE GESTION 2017– BUDGET VILLE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** approuve le compte de gestion 2017 du budget ville dont les résultats sont les suivants :

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016 (avant affectation)	2 Résultat de l'exercice 2017	3 Intégration des résultats du budget des locaux d'activités	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	1 600 125,22 €	- 3 225 704,00 €	822 208,42 €	- 803 370,36 €
FONCTIONNEMENT	4 971 154,23 €	2 186 987,69 €	209 665,53 €	7 367 807,45 €
TOTAL	6 571 279,45 €	-1 038 716,31 €	1 031 873,95 €	6 564 437,09 €

102. COMPTE DE GESTION 2017– ACTIVITES CULTURELLES

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** approuve le compte de gestion 2017 du budget des activités culturelles dont les résultats sont les suivants :

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016 (avant affectation)	2 Résultat de l'exercice 2017	3 Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	4 Résultat de clôture 2017
INVESTISSEMENT	0,00	0,00		0,00
FONCTIONNEMENT	20 307,09	16 188,55		36 495,64
TOTAL	20 307,09	16 188,55		36 495,64

103. COMPTE DE GESTION 2017– SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** approuve le compte de gestion 2017 du service assainissement dont les résultats sont les suivants :

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016 (avant affectation)	2 Résultat de l'exercice 2017	3 Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire SIACH	4 Résultat de clôture 2017
INVESTISSEMENT	293 544,25	- 483 325,49	23 361,24	- 166 420,00
FONCTIONNEMENT	145 782,27	773 775,00	15 316,96	934 874,23
TOTAL	439 326,52	290 449,51	38 678,20	768 454,23

104. COMPTE ADMINISTRATIF 2017– BUDGET VILLE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à la Majorité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote - 28 voix pour – 4 voix contre : Mme Nelly LEON, Mme Sophie DARRIGADE, M. Olivier DALMONT, M. Loëiz RAPINEL)** approuve la présentation du compte administratif de l'exercice 2017 du budget Ville faite par Monsieur le Maire lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT 2017 BUDGET VILLE	
Recettes de Fonctionnement	40 392 665,95
Dépenses de fonctionnement	38 205 678,26
Résultat de fonctionnement	2 186 987,69
Résultat antérieur au 31/12/2016 (après affectation au compte 1068)	5 180 819,76
Résultat net de fonctionnement	7 367 807,45
Recettes d'investissement	4 844 718,42
Dépenses d'investissement	8 070 422,42
Résultat brut d'investissement	- 3 225 704,00
Résultat antérieur au 31/12/2016	2 422 333,64
Résultat net d'investissement	- 803 370,36
Résultat net de fonctionnement	7 367 807,45
Résultat net d'investissement	- 803 370,36
Résultat global de clôture	6 564 437,09
Restes à réaliser – recettes d'investissement	2 757 820,00

Restes à réaliser – dépenses d'investissement	2 400 648,82
Soldes des restes à réaliser	357 171,18
Résultat global de clôture	6 564 437,09
Solde des restes à réaliser	357 171,18
Résultat net global de clôture	6 921 608,27

105. COMPTE ADMINISTRATIF 2017– ACTIVITES CULTURELLES

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote - 32 voix pour) approuve la présentation du compte administratif de l'exercice 2017 du budget des activités culturelles faite par Monsieur le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT 2017 BUDGET DES ACTIVITES CULTURELLES	
Recettes de Fonctionnement	598 581,88
Dépenses de fonctionnement	582 393,33
Résultat de fonctionnement	16 188,55
Résultat antérieur au 31/12/2016 (après affectation au compte 1068)	20 307,09
Résultat net de fonctionnement	36 495,64

106. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote - 32 voix pour) approuve la présentation du compte administratif de l'exercice 2017 du budget du service de l'assainissement faite par Monsieur le Maire lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT 2017 BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	
Recettes de Fonctionnement	1 219 335,18
Dépenses de fonctionnement	445 560,18
Résultat de fonctionnement	773 775,00
Résultat antérieur au 31/12/2016 (après affectation au compte 1068)	145 782,27
Résultat net de fonctionnement	919 557,27
Recettes d'investissement	528 411,22
Dépenses d'investissement	1 011 736,71
Résultat brut d'investissement	- 483 325,49
Résultat antérieur au 31/12/2016	293 544,25
Résultat net d'investissement	- 189 781,24

Résultat net de fonctionnement	919 557,27
Résultat net d'investissement	- 189 781,24
Résultat global de clôture	729 776,03

107. AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – BUDGET VILLE

Rapporteur : Philippe BARAT

L'instruction comptable M14 prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement au vu du compte administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal, voté ce jour, fait ressortir un résultat de fonctionnement de 7 367 807,45 €.

Il fait également apparaître un solde d'exécution d'investissement de – 803 370,36 € et un solde de restes à réaliser de + 357 171,18 €.

Ces résultats correspondent aux résultats anticipés votés lors du Conseil municipal du 15 février 2018 et doivent être affectés conformément à ce qui est prévu au budget.

Il est proposé au Conseil municipal de les affecter de la manière suivante:

- 467 807,45 € en comptes de réserves
- 6 900 000,00 € en résultat de fonctionnement reporté

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget principal de la ville de la façon suivante :

- 467 807,45 € en compte de réserves afin de couvrir le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser
- 6 900 000,00 € en résultat de fonctionnement reporté

108. REPRISE DU RESULTAT DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** décide :

de reprendre les résultats budgétaires du service de l'assainissement dans le budget principal qui se présentent ainsi :

Résultat de fonctionnement 002 : + 934 874,23 €

Résultat d'investissement 001 : - 166 420,00 €

Ces résultats sont repris dans la décision modificative du budget principal votée ce jour.

109. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE 2018

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (29 voix pour – 4 abstentions : Mme Nelly LEON, Mme Sophie DARRIGADE, M. Olivier DALMONT, M. Loeiz RAPINEL)** décide d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal pour l'année 2018 tel que présentée ci-dessus.

Dépenses de fonctionnement :

934 874,23 €

110. TARIFS MUNICIPAUX 2018/2019

Rapporteur : Philippe BARAT

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs municipaux concernant :

- Les activités scolaires et périscolaires
- Les droits de places
- Les locations de salle
- Les activités culturelles
- Les équipements communaux
- Le cimetière et funérarium
- Le pôle seniors

Le Conseil municipal à l'Unanimité (31 voix pour- 2 abstentions : Mme Nelly LEON, M. Olivier DALMONT) adopte les tarifs.

111. APUREMENT DE L'ACTIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE POUR LES COMPTES 21568-21578-2158

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (33 voix pour) décide de prononcer l'apurement de l'actif des biens pour un montant total 1 417 218,54 € et qui se décomposent ainsi :

Compte budgétaire	Montant de l'actif à actualiser
21568	599 246,23 €
21578	105 752,79 €
2158	712 219,52€

112. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE ET L'EQUIPEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal à l'Unanimité (33 voix pour) décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à solliciter l'octroi, par le Conseil Régional d'une subvention pour l'équipement des policiers municipaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à solliciter l'octroi, par le Conseil Régional et le Conseil départemental d'une subvention pour les travaux de rénovation des locaux de la police municipale ;
- et d'autoriser à signer les documents s'y afférant

113. APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FACTURES D'ENERGIE ELECTRIQUE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL PAR LA SOCIETE GALERIE DOWNTOWN

Rapporteur : M. Daniel LEMOINE

Le Conseil municipal à l'Unanimité (33 voix pour) approuve le projet de convention entre la Ville d'HERBLAY, la société FRENCH INVESTMENT PORTFOLIO et la société « GALERIE DOWNTOWN », et autorise le Maire, Philippe ROULEAU à signer la convention.

114. APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FACTURES D'ENERGIE ELECTRIQUE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL PAR LA SOCIETE OGF

Rapporteur : M. Daniel LEMOINE

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** approuve le projet de convention entre la Ville d'Herblay, la société « FRENCH INVESTMENT PROTFOLO » et la société « OGF » et autorise le Maire, Philippe ROULEAU à signer la convention.

II. EDUCATION – JEUNESSE - SPORTS

201. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR LA RENOVATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE

Rapporteur : M. Daniel LEMOINE

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** décide :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France pour les travaux de rénovation du terrain synthétique de football,
- D'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer tout acte relatif à cette opération.

202. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES TERRAINS DE FOOTBALL ET DE RUGBY

Rapporteur : M. Daniel LEMOINE

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** décide :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour la réalisation des travaux de rénovation des terrains de football et de rugby des Beauregards,
- D'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer tout acte relatif à cette opération.

203. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR LES TRAVAUX D'ETANCHEITE DE LA TERRASSE ET DE L'INSONORISATION DE TROIS SALLES DE CLASSE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DES BUTTES BLANCHES

Rapporteur : M. Daniel LEMOINE

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** décide de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour la réalisation des travaux de rénovation des terrains de football et de rugby des Beauregards, et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

III. CADRE DE VIE – AMENAGEMENT – URBANISME – TRAVAUX – SECURITE

301. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 DE PROLONGATION DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE RECONSTRUCTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE LES CHENES LOT N° 3 : « CHARPENTE »

Rapporteur : M. Daniel LEMOINE

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société L.T.B, l'avenant n° 1 au lot n°3 du marché de travaux de reconstruction de l'accueil périscolaire du groupe scolaire Les Chênes.

302. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 DE PROLONGATION DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE RECONSTRUCTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE LES CHENES LOT N° 5 : « MENUISERIES EXTERIEURES »

Rapporteur : M. Daniel LEMOINE

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société T.T.M., l'avenant n° 1 au lot n°5 du marché de travaux de reconstruction de l'accueil périscolaire du groupe scolaire Les Chênes.

303. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 DE PROLONGATION DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE RECONSTRUCTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE LES CHENES LOT N° 6 : « AMENAGEMENTS INTERIEURS »

Rapporteur : M. Daniel LEMOINE

Le Conseil municipal *à l'Unanimité (33 voix pour)* autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société Techni-isol, l'avenant n° 1 au lot n°6 du marché de travaux de reconstruction de l'accueil périscolaire du groupe scolaire Les Chênes

304. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 DE PROLONGATION DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE RECONSTRUCTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE LES CHENES LOT N° 7 « ELECTRICITE »

Rapporteur : M. Daniel LEMOINE

Le Conseil municipal *à l'Unanimité (33 voix pour)* autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la Société Eri, l'avenant n° 1 au lot n°7 du marché de travaux de reconstruction de l'accueil périscolaire du groupe scolaire Les Chênes.

305. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 DE PROLONGATION DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE RECONSTRUCTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE LES CHENES LOT N° 8 : « PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION »

Rapporteur : M. Daniel LEMOINE

Le Conseil municipal *à l'Unanimité (33 voix pour)* autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la Société GCEP, l'avenant n° 1 au lot n°8 du marché de travaux de reconstruction de l'accueil périscolaire du groupe scolaire Les Chênes.

306. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 DE PROLONGATION DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE RECONSTRUCTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE LES CHENES LOT N° 9 : « PEINTURE – REVETEMENTS DE SOL »

Rapporteur : M. Daniel LEMOINE

Le Conseil municipal *à l'Unanimité (33 voix pour)* Autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la Société BTS 2012, l'avenant n° 1 au lot n°9 du marché de travaux de reconstruction de l'accueil périscolaire du groupe scolaire Les Chênes.

307. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ A L'ACQUISITION DE PETITES FOURNITURES POUR LES SERVICES DE LA VILLE – LOT N°4 « PLOMBERIE – SANITAIRE »

Rapporteur : M. Daniel LEMOINE

Le Conseil municipal *à l'Unanimité (33 voix pour)* autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société BATIMANTES (BATIMENT ET INDUSTRIE MANTAIS) un avenant n° 1 du lot n°4 « plomberie – sanitaire » du marché relatif à l'acquisition de petites fournitures pour les services de la ville.

308. LANCEMENT D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF AU BAIL D'ELECTRICITE

Rapporteur : M. Daniel LEMOINE

Le Conseil municipal *à l'Unanimité (33 voix pour)* autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU :

- A lancer la procédure adaptée relative à ces prestations de service,
- A signer, avec le titulaire retenu au terme de la procédure, le marché correspondant, une fois que ce dernier aura été dûment attribué,

- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité conformément aux dispositions de l'article 30-I 2° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

309. INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SOCIETE PROFIT – DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** :

Article 1 : Emet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société PROFIT.

Article 2 : dit que la délibération sera transmise au Préfet du Val d'Oise.

310. PROJET DE REVISION DU PLU D'ERAGNY-SUR-OISE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** :

Article 1

Emet un avis favorable au projet de révision du Plan local d'urbanisme de la ville d'Eragny-sur-Oise.

Article 2

Transmet la délibération au Préfet du Val d'Oise ainsi qu'au Maire d'Eragny-sur-Oise.

311. PROJET D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA PATTE D'OIE D'HERBLAY SUR LA RD14 ET DU DIFFUSEUR A15/RD392 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES OBJECTIFS POURSUIVIS ET LES MODALITES DE CONCERTATION

Rapporteur : Mme Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** :

Article 1

Emet un avis favorable aux objectifs poursuivis et aux modalités de concertation envisagées dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour de la Patte d'Oie d'Herblay sur la RD14 et du diffuseur A 15 / RD392.

Article 2

Transmet la délibération à la Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise ainsi qu'au Président de la Communauté d'agglomération du Val Parisis.

V. PROXIMITE – CULTURE – PATRIMOINE – USAGES NUMERIQUES – EVENEMENTIEL

501. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE – APPEL A PROJETS POUR LES LIEUX DE DIFFUSION DE SPECTACLE VIVANT

Rapporteur : Mme Anne-France PINCEMAILLE

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à percevoir les recettes liées à la subvention demandée par le théâtre Roger Barat auprès du conseil départemental du Val d'Oise à hauteur maximale de 30 000 euros.

502. DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET D'AIDE AU PROJET 2018 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Rapporteur : Mme Anne-France PINCEMAILLE

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à demander les subventions de fonctionnement et d'aide aux projets des établissements d'enseignement artistique auprès du Conseil départemental du Val d'Oise

**503. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESIDENCE DES ECRIVAINS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
D'ILE DE France**

Rapporteur : Mme Anne-France PINCEMAILLE

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** approuve la demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France, d'autoriser la perception des recettes qui y sont liées, et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer les documents y afférant.

**504. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
POUR LES ETUDES DE FAISABILITE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE**

Rapporteur : Mme Anne-France PINCEMAILLE

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** approuve la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, autorise la perception des recettes qui y sont liées et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer les documents y afférant.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 21h50.

Le procès-verbal analytique de cette séance du 12 avril 2018 doit être soumis aux votes de l'ensemble des Conseillers municipaux.

Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec la Direction générale des services située au centre St-Vincent.

Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay
Vice-président du Conseil départemental



